



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

DRAAF DES PAYS DE LA LOIRE





Prenant mes fonctions le 1er mars 2021, je découvre une région agricole très diversifiée, des agents motivés et dévoués pour mettre en œuvre les politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, un territoire riche de projets et de potentialités. La crise sanitaire que nous traversons a mis à l'épreuve nos organisations et notre capacité d'accompagnement. L'implication de tous les agents de la DRAAF et l'ensemble de nos partenaires ont permis de conforter notre capacité collective dans les Pays de la Loire à faire front dans l'adversité.

L'année 2020 a été en effet profondément impactée par la crise du COVID. La résilience de la production agricole et agro-alimentaire, confortée par les mesures d'urgence mises en œuvre par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a permis de maintenir la chaîne alimentaire pendant le confinement et la crise économique qui a suivi.

Engagée auprès des acteurs économiques, la DRAAF a aidé ceux-ci à traverser les bouleversements engendrés, tout d'abord en maintenant la continuité du service en condition de télétravail quasi-généralisé, et en se mobilisant pour accélérer les paiements des aides et des subventions de droit commun ou d'urgence afin d'améliorer la trésorerie des entreprises.

La coordination avec les services départementaux de l'État et la Région a permis une bonne fluidité de mise en œuvre des aides auprès des acteurs.

La DRAAF a joué son rôle d'autorité académique pour accompagner les établissements d'enseignement agricole dans l'adaptation profonde des conditions d'enseignement, tout en coordonnant la mise en œuvre des consignes sanitaires pour lutter contre la circulation du virus. Malgré les difficultés, la continuité des apprentissages et le suivi des élèves ont été assurés.

Les objectifs des programmes de contrôles ont été adaptés et atteints, pour en respecter les enjeux (sécurité sanitaire, qualité de l'eau, maîtrise des maladies...) tout en tenant compte des circonstances.

Le recensement agricole a été engagé sans retard afin de disposer au plus vite des données nécessaires pour piloter les futures politiques publiques, notamment la mise en œuvre de la prochaine PAC et la politique agricole nationale qui l'accompagnera.

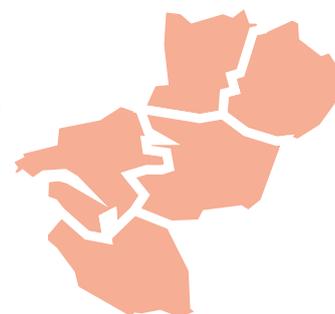
Enfin, 2020 a été l'année de la mise en œuvre de la réorganisation des services sur les missions forestières, avec une mutualisation interdépartementale afin d'être plus efficace et plus opérationnel, notamment pour la mise en œuvre du programme régional de la forêt et du bois récemment approuvé.

La période de crise a conduit le gouvernement à lancer le plan de relance en septembre, dont un important volet agricole de 1,2 milliard d'euros. Le ministre a souhaité une large déconcentration sur ce volet, afin de pouvoir s'adapter au plus près des territoires, tout en élaborant des mesures les plus simples possibles, pouvant être mises en œuvre rapidement.

Ces enjeux liés à la crise COVID ne doivent pas faire oublier les sujets de fonds qui demeurent : la gestion des crises sanitaires agricoles comme la grippe aviaire, la préparation des procédures pour que le Brexit gêne le moins possible les entreprises, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'accompagnement de l'agro-écologie sous toutes ses facettes : Ecophyto, MAEC, agriculture biologique, GIEE..., l'accompagnement de la filière viande bovine avec l'établissement d'un plan d'actions régional... Tous ces sujets contribuent aussi à la triple ambition portée par le plan de relance : la souveraineté alimentaire, la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique.

Je suis confiant pour qu'en 2021, avec tous les agents de la DRAAF, nous confortions, grâce à un travail collaboratif avec tous nos partenaires, les politiques du ministère au bénéfice des jeunes, des entreprises agricoles et agro-alimentaires et des entreprises forestières.

Armand SANSÉAU
directeur régional



SOMMAIRE

Éditorial	p. 2
Le volet agricole du plan de relance en Pays de la Loire	p. 3
Accompagner la modernisation et la structuration des filières agricoles et agroalimentaires	p. 4
Former les nouvelles générations et assurer le renouvellement dans les métiers de l'agriculture	p. 6
Assurer la sécurité sanitaire et promouvoir une alimentation de qualité	p. 8
Soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et de la forêt, assurer une gestion durable des ressources	p. 9
Produire de la connaissance au service des politiques publiques et des acteurs économiques	p. 12
Animer la communauté de travail, valoriser les compétences et moderniser l'action publique	p. 13
Organigramme des services	p. 14
La "ferme Pays de la Loire" : une agriculture très diversifiée	p. 15



L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

Le volet agricole du plan de relance en Pays de la Loire



Plantation d'une haie sur parcelle cultivée en agriculture biologique - Lycée agricole Le fresne Angers



Robot de semis



Restauration scolaire



Chantier forestier

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a présenté le 8 octobre dernier l'architecture du volet agriculture alimentation et forêt du plan "France relance".

Ce volet porte sur trois enjeux majeurs pour l'agriculture et de la forêt :

- souveraineté alimentaire,
- transition agro-écologique,
- adaptation au changement climatique

Il mobilise au total 1,2 Md€.

Les mesures sont réparties en 5 thématiques :

- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous,
- Stratégie nationale pour les protéines végétales,
- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien être animal,
- Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique,
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer.

Certaines mesures ont fait l'objet d'une intense concertation au niveau national pour permettre leur ouverture après passage au conseil d'administration de France Agrimer qui en sera le pilote.

La DRAAF a organisé plusieurs webinaires pour communiquer sur le contenu de ces mesures - structuration des filières et agro-équipements (dont les actions en faveur des protéines), abattoirs - et assure l'instruction de la mesure abattoirs et structuration des

filières lorsque des dossiers concernent des acteurs des Pays de la Loire. Les mesures forestières sont elles aussi lancées progressivement dès la fin de l'année 2020.

D'autres mesures doivent être pilotées au niveau régional, notamment lorsqu'elles s'appuient sur les mesures FEADER du Plan de développement rural (PDR) comme le "pacte biosécurité et bien-être animal en élevage" ou "plantons des haies". Ces mesures ont été concertées avec la Région pour les adapter aux enjeux locaux et prévoir les modifications nécessaires du PDR à négocier avec la Commission européenne. Le montage de l'appel à candidatures pour les investissements liés aux projets alimentaires territoriaux a été travaillé pour que l'appel puisse être lancé début 2021.

Enfin, les dernières mesures sont suivies au niveau départemental : "agriculture urbaine et jardins partagés", "alimentation locale et solidaire", "accueil des animaux abandonnés et en fin de vie". Ces mesures seront lancées en partenariat avec les directions départementales interministérielles (DDI) en 2021 une fois le cadre national élaboré.

L'équipe projet "France Relance" de la DRAAF assure la coordination des directions impliquées dans la mise en œuvre, la concertation avec la Région et les professionnels agricoles ou forestiers, le reporting auprès du niveau national comme auprès des préfetures et des DDI.



Plan de relance
Transition agricole,
alimentation et forêt

En savoir plus sur le volet agricole du plan de relance :

<https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux

Chiffres clés 2020

Aides au titre des organisations communes de marchés (OCM)



Investissements viti-vinicoles

- 100 dossiers instruits pour 79 retenus et un montant d'aide de 3,47 M€
- Montant d'aides liquidées (y/c rappels depuis 2017) : 3,85 M€

Restructuration du vignoble

- 532 dossiers déposés pour 785 ha à restructurer
- Missions de contrôles : 748 (dont 216 pour arrachages préalables)
- Montant d'aides liquidées : 3,92 M€



Bois et plants de vigne

- Surfaces vigne-mère inscrites : 294 ha
- Déclarations de pépinières : 40 contrôles - 3 millions de plants
- Prospection flavescence dorée : 420 parcelles - 51 ha
- Total contrôles terrain : 122 jours

Programmes opérationnels fruits et légumes

- 17 demandes de financement
- Montant d'aides payées : 22,36 M€
- Opérations de non récolte : 96 ha (dont 65 ha de mâche)
- Opérations de retraits (pour distribution gratuite) : 370 t d'échalions (variété d'oignon ressemblant à l'échalotte)

Mesure de crise : stockage privé

- Viande bovine : 100 t
- Beurre : 370 t
- Fromage : 84 t

Pour cette dernière année de programmation FEADER avant la transition, le plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) - volet élevage reste un outil très apprécié des éleveurs. Près de 600 dossiers ont été déposés en deux appels à projets. 15 M€ d'aides auront été engagés dont 4,8 M€ de l'État. Pour accompagner l'application des exigences de biosécurité contre la peste porcine africaine, une aide à l'installation des clôtures a été allouée à 14 élevages plein-air pour un montant total de 67 000 € grâce à un dispositif exceptionnel de la DRAAF, hors FEADER.

Le volet végétal du PCAE est en retrait (7,6 M€ d'aide contre 9,3 M€ en 2019). Cependant, la progression des aides accordées aux jeunes agriculteurs (20 % des dossiers) et à l'agriculture biologique (30 % des investissements) se confirme. Les investissements environnementaux sont à la première place des matériels sollicités (23 % pour la lutte mécanique contre les adventices). Le programme d'aide FranceAgriMer, ouvert au 2^{ème} semestre 2020, pour la réduction et/ou la substitution à l'usage des produits phytosanitaires, vient appuyer cette évolution avec 287 demandes d'aide déposées en Pays de la Loire.

La DRAAF accompagne sur 2020-2021 l'action collective "Colloque ambition zéro emballage", portée par Entrepreneurs Bio des Pays de la Loire. Cette rencontre aborde la problématique de l'emballage sous tous ses aspects, à travers des partages d'expériences, des cas pratiques, des regards d'experts et des mises en relation entreprises/fournisseurs/prestataires de tri par exemple.



La DRAAF a géré l'enveloppe financière de 13,44 M€, en forte hausse, dédiée au soutien des conversions en agriculture biologique en 2019, dans un contexte régional de progression de 12 % par an du nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique.

Enfin, le conseil de bassin viticole Val de Loire - Centre réunissant l'administration et les professionnels, présidé par le préfet de région, s'est tenu le 26 octobre. L'occasion d'effectuer un premier bilan des dispositifs d'accompagnement suite à la crise sanitaire, de présenter la situation et les enjeux de la filière et de faire le point sur la déclinaison des plans de filière.



Au plus près des filières pendant la crise sanitaire

Les filières agricoles et agro-alimentaires ont été affectées diversement par la crise sanitaire de la Covid19 et les mesures de confinement associées. Les entreprises dont les débouchés sont tournés vers la restauration hors domicile, l'exportation, les événements festifs ou les activités de loisirs ainsi que les entreprises horticoles ont été les plus impactées en 2020. Elles ont dû modifier leur offre de produits pour répondre aux attentes des consommateurs en grandes et moyennes surfaces.

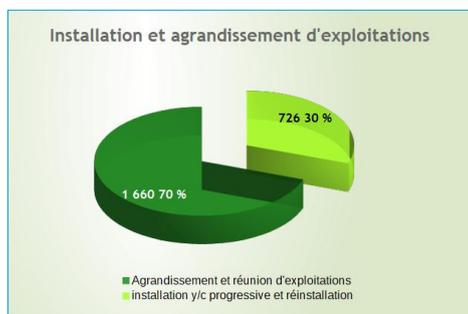
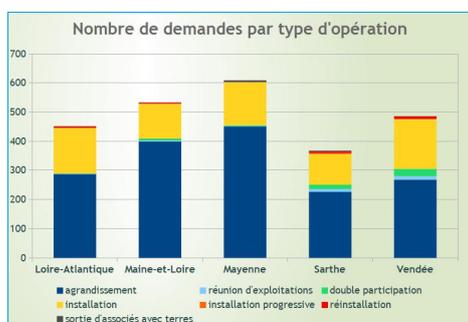
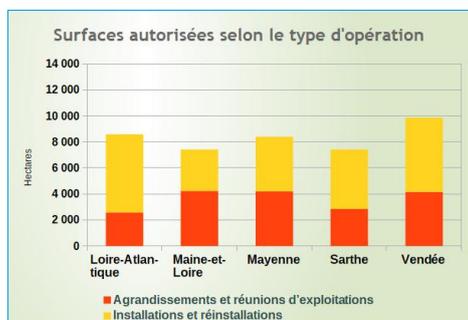
Dès la mi-mars, la DRAAF a entretenu des échanges permanents avec les représentants de toutes les filières régionales afin d'identifier les questions et difficultés rencontrées permettant de leur apporter des réponses ou d'alimenter les prises de décision du Gouvernement.

Par la suite, la DRAAF s'est mobilisée dans la mise en œuvre des aides de crise (aide au stockage), préalable au volet agricole du plan de relance.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Préserver le foncier agricole et encadrer l'exploitation des terres

Chiffres clés 2019



Foncier agricole : le contrôle des structures

Une diminution d'activité en 2020, effet de la situation sanitaire

2 450 demandes d'autorisations d'exploiter ont été enregistrées dans les directions départementales des territoires (et de la mer), soit 10 % de moins qu'en 2019. Cette diminution est vraisemblablement liée à la suspension des publicités foncières entre le 12 mars et le 23 juin du fait de la pandémie COVID, entraînant le report du traitement des dossiers au second trimestre.

42 060 hectares ont fait l'objet d'une autorisation en 2020 (50 800 ha en 2019, soit 17 % de moins), dont 18 000 ha pour des agrandissements et 23 700 ha pour des installations et réinstallations.

Des caractéristiques constantes depuis 3 ans

En 3 ans, les caractéristiques des demandes ont très peu évolué : 90 % des demandes sont bien soumises au contrôle des structures, dont 88 % pour dépassement du seuil de contrôle de 45 ha et 8 % pour absence de capacité professionnelle agricole d'un futur installé ou d'un associé entrant dans une société.

70 % des demandes ont pour objet l'agrandissement de l'exploitation ou la réunion d'exploitations, et 30 % l'installation d'un nouvel agriculteur, soit en individuel, soit en tant qu'associé exploitant d'une société (proportions de 2/3 et 1/3 en 2018 et 2019).

La proportion de demandes en concurrence avec au moins une autre demande reste également constante depuis 3 ans (24%). Les autorisations représentent 90 % des décisions quelle que soit l'année. Autour de 90 % de ces autorisations sont délivrées par voie tacite à l'échéance du délai de 4 ou 6 mois donné au préfet de région pour statuer. Seulement 7 % des décisions sont des refus. Le reste sont des autorisations partielles.

Une activité contentieuse en diminution mais toujours importante

Malgré leur faible proportion, les refus ont fait l'objet en 2020 de 45 recours gracieux (53 en 2019) dont 4 seulement ont été acceptés et de 7 recours élevés auprès du ministère de l'agriculture. Deux requêtes ont été déposées auprès du tribunal administratif de Nantes, qui a par ailleurs rejeté en 2020 6 des 7 requêtes déposées avant 2019. L'administration a notifié 28 mises en demeure de régulariser leur situation ou de cesser d'exploiter à des agriculteurs sans autorisation d'exploiter (14 en 2019). 3 sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 81 744 euros ont été notifiées à des agriculteurs exploitant sans autorisation pour une surface cumulée de 143 hectares.



Activités 2020 du commissaire du gouvernement "Agriculture" de la SAFER des Pays de la Loire

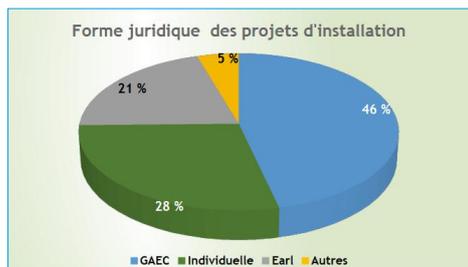
La DRAAF a examiné 209 acquisitions amiables de plus de 120 000 €, 194 acquisitions par préemption dont 92 avec révision de prix, 970 rétrocessions à la vente et 202 rétrocessions à la location, le tout pour un total de 3 800 hectares en acquisitions et 11 660 hectares en rétrocessions, ainsi que 14 conventions établies entre la SAFER et les collectivités, soit -15 % en dossiers et -28 % en surfaces par rapport à 2019.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

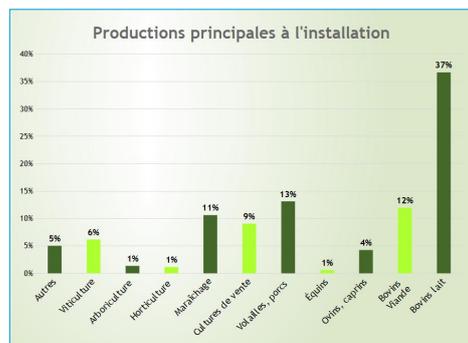
Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

Chiffres clés 2020

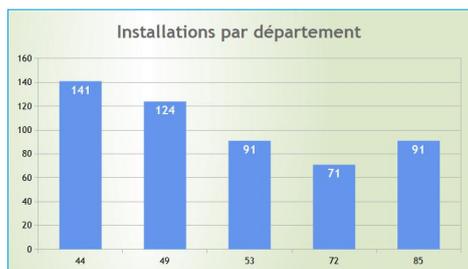
(source : DDT(M) - SEA)



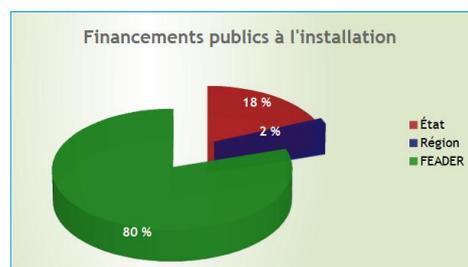
Les installations individuelles diminuent de 5% en 2020.



Si l'élevage, en particulier bovin, reste prédominant dans les installations aidées en 2020, le maraîchage progresse de 5%.



Les installations aidées sont à 90 % en zone de plaine (10 % en zones défavorisées), et à 96 % à titre principal (pour moins de 4 % à titre progressif).



Le renouvellement des générations en agriculture

L'installation de nouveaux agriculteurs reste dynamique en Pays de la Loire : en 2020, malgré la crise sanitaire, 518 projets d'installation ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) soit plus de 50 % des installations ligériennes. Ce résultat place la région au 4^{ème} rang national en matière d'installations aidées.

L'accompagnement représente une dépense de 14,4 M€ dont 2,6 M€ de crédits État, 0,3 M€ de crédits du Conseil régional et 11,5 M€ de cofinancement européen FEADER.

Le maintien de cette dynamique en 2020 s'explique d'une part par une augmentation des reconversions professionnelles vers le monde agricole, accentuée par la crise sanitaire, et d'autre part par le nombre accru des cessations d'activité, estimé à 2 000 par an d'ici à 2022-23. Près de 3 600 nouveaux exploitants ont ainsi bénéficié de la politique régionale de l'installation depuis 2014, année de démarrage de l'actuelle programmation FEADER.

Défini en partenariat avec la profession agricole, le programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) a pour objectif de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de faciliter la transmission des exploitations à ces candidats.

L'État finance les structures labellisées qui préparent les candidats à l'installation afin que ceux-ci aient acquis les compétences nécessaires pour être chef d'exploitation : points accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et centres de formation habilités pour l'organisation du stage collectif "21 heures". L'État soutient également les agriculteurs dans leur 1^{ère} année d'installation, ainsi que ceux qui envisagent de céder prochainement leur exploitation, en prenant en charge une partie du coût de la prestation de diagnostic d'exploitation à céder ou de conseil.



L'État participe enfin au financement d'actions de communication et d'animation sur le métier d'agriculteur et sur la politique régionale d'installation.

Près d'1,2 M€ a été attribué dans le cadre du programme AITA en 2020.



Caractérisation des projets d'installation en 2020

En 2020, la proportion d'installations hors cadre familial est particulièrement importante puisqu'elle représente 40 % des projets aidés.

Un tiers des candidats s'installent en agriculture biologique et 30 % (23% en 2019) s'engagent dans des projets agroécologiques, courant sur les 4 premières années de leur installation :

- adhésion à un collectif d'agriculteurs "DEPHY", "30 000 fermes", ou reconnu GIEE ;
- recherche d'une certification environnementale de niveau 2 ou 3 ;
- installation partielle en agriculture biologique ;
- participation à l'activité d'une unité de méthanisation ;
- mise en œuvre d'un système agroforestier.

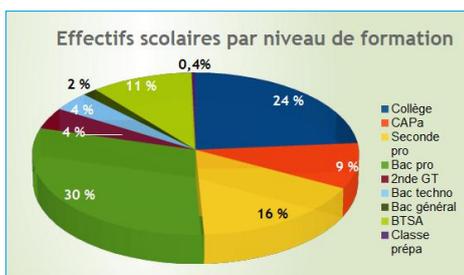
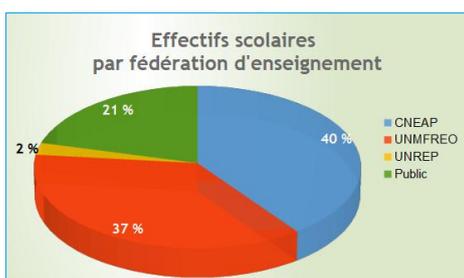
70 % des installations aidées ont un coût de reprise/modernisation compris entre 100 000 et 200 000 €. Pour 14 % d'entre elles, ce coût est supérieur à 200 000 €.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

Chiffres clés 2020

- 16 800 élèves
- 96 établissements
- 8 247 filles (49,1%) - 8 553 garçons (53,9%)
- 4 200 apprentis



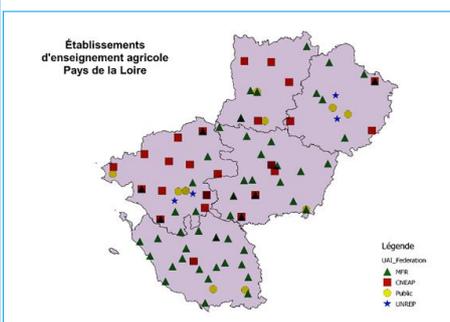
Résultats aux examens de l'enseignement agricole

	Pays de la Loire	National
CAPa	95,3%	96,4%
BEPa	92,2%	90,4%
Bac pro	92,9%	92,9%
Bac techno	97,3%	98,3%
BTSa	93,4%	91,4%
Total	93,2%	92,7%

Budget régional :	59,26 M€
Enseignement privé :	51 M€
Aides sociales aux élèves :	5,2 M€
Mise en œuvre de l'enseignement (établissements publics) :	2,2 M€
Organisation des examens :	0,06 M€
Appui Covid-19 :	0,8 M€

Bilan de la rentrée scolaire 2020

Le dispositif de l'enseignement agricole ligérien a accueilli plus de 21 000 jeunes en formation dont 20% en contrat d'apprentissage.



Le budget consacré à l'enseignement agricole représente 59 millions d'euros à destination du fonctionnement des établissements privés, l'aide sociale aux élèves, l'accompagnement des établissements et la mise en œuvre des examens.

Les résultats globaux aux examens 2020 - 93,2% de réussite - restent supérieurs de 0,5 point par rapport à la moyenne nationale ; 7 800 candidats ont reçu un diplôme.

Les effectifs scolaires sont en diminution de 400 élèves, principalement dans le réseau des Maisons familiales rurales. En ce qui concerne les secteurs professionnels : le secteur des services à la personne continue de perdre des effectifs (-4%), ainsi que la production agricole (-7,3%), tandis que la transformation et l'aménagement maintiennent les leurs.

Les effectifs en apprentissage sont d'environ 4 100 jeunes, soit une augmentation de près de 600 apprentis. La mise en œuvre de la loi pour choisir son avenir professionnel, ainsi que la promotion de l'apprentissage, expliquent ce fort développement (+14,5%).

Les filières générales et technologiques progressent légèrement, toutefois les effectifs entant en classes de seconde générale et technologique ont augmenté de 16%.



La pandémie et l'enseignement agricole

Le confinement, avec la fermeture des établissements scolaire, a mis les établissements agricoles dans une situation très singulière. Ceux-ci ont fait preuve de réactivité et d'adaptabilité pour permettre la continuité pédagogique dans un premier temps, et dans un deuxième temps mettre en œuvre les protocoles sanitaires avec deux objectifs :

- assurer la sécurité sanitaire des élèves, apprentis, stagiaires et des personnels ;
- déployer tous les moyens nécessaires à la reprise des formations et la remise à niveau des apprenants en difficulté suite à la période de confinement.

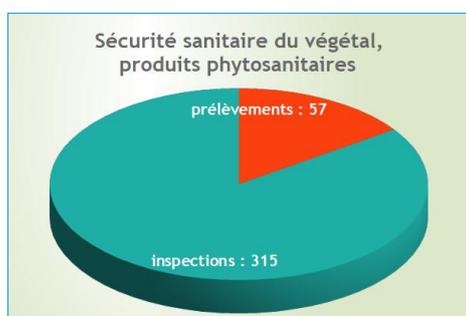
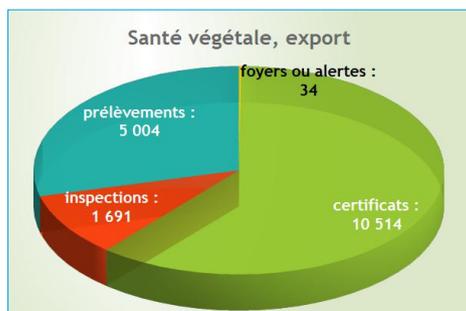
L'implication des équipes a permis de limiter le décrochage scolaire, estimé à moins de 3% des effectifs.

La crise sanitaire a eu un impact sur les situations financières des établissements, ce qui a été pris en compte par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en allouant près de 800 000 € d'aides complémentaires.

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaire, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire

Chiffres clés 2020



Maladies à plan d'urgence

- 3 exercices dont un "nématode du pin"
- une réunion avec les acteurs de la filière bois : moyens matériels et délais en cas de foyer de nématode du pin

Évènements

- 1 visite du Directeur général de l'alimentation
- 1 comité régional des politiques sanitaires animales : programme national d'éradication et de surveillance des maladies des poissons
- 1 comité régional de l'alimentation "alimentation - plan de relance"
- 5 formations des vétérinaires sanitaires
- 3 formations des étudiants vétérinaires

Soutien aux territoires

- 1 appel régional à projets alimentaires territoriaux (partenariat Conseil régional et ADEME - 150 000 €) en deux phases d'ouverture
- 2 formations sur le programme européen "Lait et fruits à l'école" (en collaboration avec le Centre national de la Fonction publique territoriale)

Une alimentation saine, sûre, produite de façon durable et accessible à tous

• La région n'a pas été concernée par l'arrivée de la peste porcine africaine (PPA), pour laquelle le niveau de préparation des différents acteurs était maximal. A contrario, deux foyers d'influenza aviaire (IAHP-H5N8) ont été détectés et traités en Vendée. Dans la zone réglementée, les mouvements de volailles sont interdits sauf dérogation, et les élevages sous surveillance.

• Comme conclusion au cycle, débuté en janvier, de reconnaissance d'organismes à vocation sanitaire (OVS) auxquels l'État confie certaines missions, la *Fédération régionale des groupements de défense sanitaire* (FRGDS), pour le domaine animal, et *Polleniz*, pour le domaine végétal, ont été prolongés pour 5 ans dans leur fonctions en Pays de la Loire.

• La surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE) a été étendue à l'ensemble des organismes de quarantaine de l'Union européenne depuis décembre 2019. La SORE permet une connaissance de la situation phytosanitaire du territoire, nécessaire à la certification à l'export ou à la délivrance des passeports phytosanitaires. Elle participe, avec l'aide des professionnels et détenteurs, à la détection précoce des dangers et concourt à l'efficacité des actions de lutte, préservant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

• Les activités à l'export sont marquées par le nouveau règlement communautaire pour la production et la circulation des végétaux. Cela induit une augmentation de la fréquence d'inspection des opérateurs adhérant au programme NIMP 15 (emballages en bois pour l'export) et l'officialisation des certificats de pré-exportations, qui permettent un échange d'informations phytosanitaires entre les autorités des États-membres. La préparation de phase pilote de la certification électronique pour l'exportation vers les États-Unis et le Costa Rica, dès le 1^{er} janvier 2021, via le logiciel TRACES NT, aura aussi son utilité dans le cadre du BREXIT.

• Les 300 contrôles sur les produits phytopharmaceutiques ont donné lieu à la transmission de 30 procès-verbaux. Plus de 200 investigations ont été conduites dans le cadre de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles (OMAA), chacune ayant permis de mieux cerner les différents facteurs d'affaiblissement des colonies.

• Un ralentissement de la dynamique des projets alimentaires territoriaux en raison de la crise et du renouvellement des équipes municipales a été noté. L'importance de ces démarches territoriales, outils clés pour la résilience alimentaire et la re-territorialisation de l'alimentation, a été reconnue. Un comité régional de l'alimentation y a été consacré par la DRAAF et la Région le 24 octobre.



Santé des animaux : une réglementation renforcée

La loi de santé animale (règlement 2016/429) entre en vigueur le 21 avril 2021. Elle fixe les grands principes d'éradication des maladies animales, en renforçant la prévention et la biosécurité. Cette loi clarifie les responsabilités des opérateurs, des vétérinaires, des laboratoires et des autorités compétentes. Elle vise également à faciliter le commerce tout en protégeant la santé du cheptel et la sécurité sanitaire.

5 catégories de maladies sont définies (de A à E) avec une combinaison possible par maladie et espèce.

Un travail conséquent sera à mener en lien avec les organisations professionnelles pour rebattre les cartes sanitaires.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Chiffres clés 2020



Réseau GIEE

En 2020 :

- 22 nouveaux GIEE labellisés
- 8 groupes émergents
- 610 000 € d'aides engagées

Au total depuis 2015 :

- 65 projets retenus, dont 40 toujours actifs
- 1 000 exploitations engagées

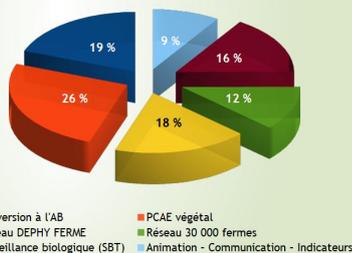
Pour en savoir plus : <http://collectifs-agroecologie.fr/>

Ecophyto



- Un budget moyen de 3,4 M€/an affecté au plan Ecophyto en Pays de la Loire

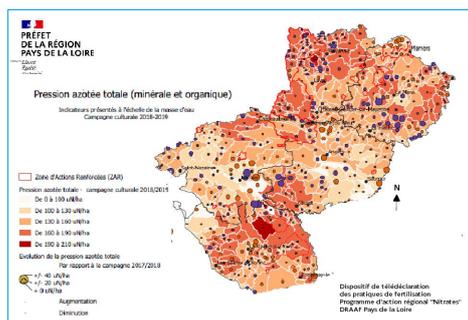
Affectation des crédits Ecophyto



- 5 sites de suivi des pesticides dans l'air ambiant en 2020 dans la région (avec Air Pays de la Loire, ARS et DREAL)

Pour en savoir plus : www.ecophytopic.fr

Télédéclaration nitrates



Le plan de reconquête de la ressource en eau

Porté conjointement par l'État et la Région, il comprend plusieurs objectifs pour l'agriculture : réduction des pollutions diffuses, gestion quantitative de la ressource, ou adaptation au changement climatique. La DRAAF décline le plan au travers de ses différentes politiques publiques :

soutien financier (MAEC, agriculture biologique, Ecophyto...), accompagnement technique des porteurs de projet (groupes Dephy et GIEE), amélioration de la connaissance (télédéclaration des pratiques de fertilisation), renforcement de la sensibilisation et de la formation (Enseigner à produire autrement), encadrement réglementaire (Programme d'action régional Nitrates, arrêtés sur les zones de non-traitement, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)...

La gestion quantitative a fait l'objet d'une attention particulière en 2020 avec l'élaboration du "Plan d'actions pour la gestion quantitative en Pays de la Loire" avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Les GIEE permettent l'animation de collectifs d'agriculteurs visant une forte reconception de leurs systèmes d'exploitation, dans une logique de triple performance, économique, environnementale et sociale).

Malgré le contexte sanitaire, le dispositif a connu un franc succès en 2020, permettant un accompagnement

de la transition agroécologique auprès de nombreux agriculteurs et autour de thématiques fortes : diversification des assolements, autonomie alimentaire et protéique des élevages, conservation des sols, circuits courts, biodiversité... De nombreux projets déposés répondent aux enjeux mis en avant par la crise et le plan de relance du gouvernement.

La mise en œuvre de la feuille de route régionale Ecophyto

L'année 2020 a vu se poursuivre la mise en œuvre des actions de la feuille de route régionale Ecophyto validée en septembre 2019 par la commission Agroécologie.

Ainsi, le cadre régional pour les chartes de protection des riverains défini fin 2019 a été concrétisé au travers de 5 chartes départementales portées par la profession agricole et validées par les préfets en juillet 2020.

La campagne de mesure des pesticides dans l'air ambiant lancée en 2018 s'est poursuivie en 2020 avec l'ajout d'un 5^{ème} site de mesure, en zone viticole, complétant le réseau existant (zone urbaine, de maraîchage, de grandes cultures et de polyculture-élevage).

L'outil de télésignalement des plaintes des riverains sur le modèle du dispositif "Phytosignal" de Nouvelle-Aquitaine a été élaboré et sera lancé en 2021.

Enfin, la dynamique des autres actions de la feuille de route reste soutenue, en particulier avec l'accroissement d'exploitations engagées dans la transition agroécologique à bas niveau d'intrants et le recrutement au printemps 2020 de nouvelles fermes "30 000" et de GIEE.

Le suivi des pratiques de fertilisation des agriculteurs

Le 6^{ème} programme d'actions régional (PAR) "Nitrates" a instauré en 2018 un suivi des pratiques de fertilisation via une télédéclaration. La deuxième campagne de télédéclaration (campagne culturale 2018-2019) a permis d'enregistrer 21 032 déclarations. Les données traitées statistiquement à l'échelle de la masse d'eau ont porté sur 72 % des exploitations de la région (contre 68 % pour la campagne précédente). Le bilan détaillé de la deuxième campagne a fait l'objet d'une publication publiée sur le site internet de la DRAAF.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Mettre en oeuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

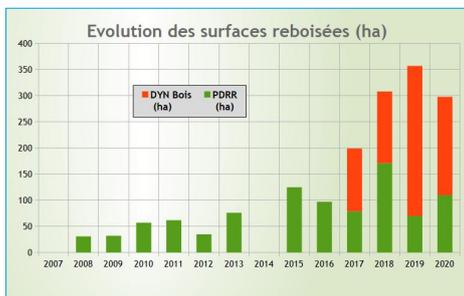
Chiffres clés 2020

- 367 000 ha de forêts (12% de la surface régionale), en progression de 74 000 ha en 30 ans

Les aides forestières

- 1 400 ha reboisés sur la période 2015-2020.
 - programme Dynamic Bois : 732 hectares reboisés depuis 2017
 - plan de développement rural régional (PDRR) : 652 ha reboisés depuis 2015
- PDRR : 117 places de dépôt et de retournement créées sur la période 2015-2020, permettant la mobilisation de 218 000 m³ de bois dans les 10 ans suivant leur création.

Ces dispositifs d'aides sont instruits par la DRAAF de manière mutualisée pour les 5 départements.



Les contrôles forêt/bois

- 20 contrôles de mise en œuvre des plans simple de gestion réalisés en Loire-Atlantique et Vendée
- 65 contrôles NIMP 15 (sécurité sanitaire des bois d'emballage) et 1 contrôle RBUE (règlement bois de l'Union européenne)
- 87 contrôles des ressources génétiques forestières
- 11 missions de surveillance de la santé des forêts

La gestion durable de la forêt

- révision de l'arrêté régional relatif aux matériels forestiers de reproduction (essences éligibles aux aides de l'État et aux boisements compensateurs), sur la base de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique
- 4 aménagements de forêts publiques approuvés

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

La DRAAF et le Conseil régional fixent, à travers le PRFB, les orientations de la politique forestière régionale pour 10 ans.



Le projet de PRFB, approuvé par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) en octobre 2019, a fait l'objet d'un avis de l'Autorité

environnementale en juin 2020. Une action visant à renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les différents actes de la gestion sylvicole a été ajoutée.

Le PRFB ainsi modifié et ses documents d'accompagnement ont fait l'objet d'une consultation du public, à l'issue de laquelle la version finale a été validée par la CRFB de novembre 2020, puis approuvé par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 22 janvier 2021.

Le PRFB des Pays de la Loire est organisé autour de 35 actions portées par l'ensemble des membres de la filière.

Le programme vise trois objectifs principaux :

- assurer une gestion durable et dynamique de la forêt en anticipant les impacts du changement climatique et en valorisant son rôle multifonctionnel,
- développer la filière forêt-bois et conforter les dynamiques de filière autour de la commercialisation et de l'innovation,
- promouvoir l'intérêt de la filière forêt-bois auprès de tous les publics, notamment via un renforcement de son ancrage territorial.



Moderniser l'action de l'État en matière de politique forestière

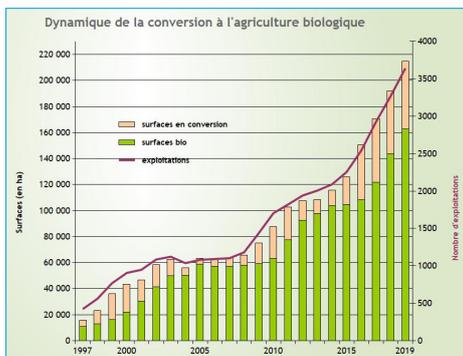
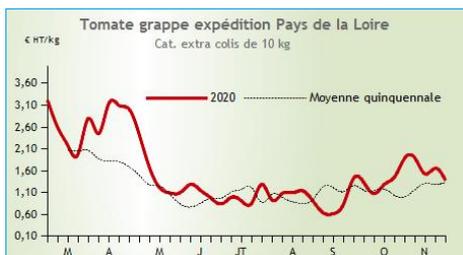
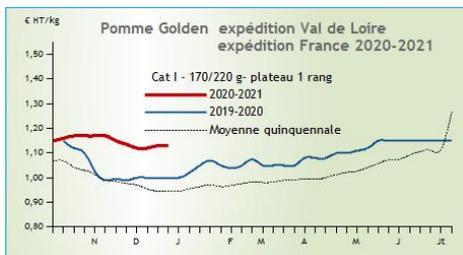
La DRAAF et les directons départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M) - ont adopté en 2019 un plan d'actions des services déconcentrés de l'État en région, visant à conforter les conditions de réalisation des missions forestières.

Dans ce cadre, suite à l'approbation du projet par les préfets, les services forestiers en Pays de la Loire sont désormais organisés depuis le 1^{er} septembre 2020 autour de deux pôles interdépartementaux situés à Nantes (gestion DRAAF, pour la Loire-Atlantique, la Vendée et les missions régionales) et au Mans (gestion DDT de la Sarthe pour le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe).

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Connaître pour agir

Chiffres clés 2020



Recensement agricole 2020

A partir d'octobre 2020, la DRAAF a organisé la collecte régionale du recensement agricole 2020; elle mobilise 68 enquêteurs recrutés et formés pour enquêter sur un questionnaire détaillé, en face à face, un échantillon de 6 079 exploitations agricoles. En fin d'année, plus de 80 % des questionnaires étaient collectés. Les autres exploitations sont enquêtées via internet par un prestataire. Fin de collecte le 30 avril 2021 et premiers résultats attendus fin 2021.

Connaissance des pratiques culturales

En 2020, des informations sur les pratiques culturales ont été collectées auprès d'un échantillon de 390 parcelles - 337 exploitations viticoles. Ce type d'enquête vise à connaître les pratiques culturales, notamment phytosanitaires, mises en œuvre pour les principales cultures régionales. Elles permettent de connaître l'évolution de l'usage des produits phytopharmaceutiques, d'évaluer les effets des actions du plan d'action Ecophyto et de calculer des indicateurs, notamment l'indicateur de fréquence de traitement (IFT). Ce dernier est utilisé dans le cadre de certaines mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mais aussi par différents groupes travaillant sur l'agroécologie et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (groupes "dephy", "GIEE" et "30 000").

En complément des résultats nationaux disponibles sur le site Agreste, le SRISE a publié en 2020 six nouvelles fiches culturales relatives aux pratiques de la campagne agricole 2016-2017 en grandes cultures.

Conjoncture : deux confinements, deux réactions des marchés

Mi-mars, le confinement de la population bouleverse les circuits de commercialisation des fruits et légumes. L'activité des grossistes se réoriente. Les achats en magasins de détail et drive explosent. Les appels à s'approvisionner en produits français, largement entendus par les enseignes, entraînent un emballement des cours des produits de base, très demandés. Les produits festifs ou destinés à la restauration hors domicile (RHD) sont à la peine. Les exportations sont suspendues.

Avec la fermeture des fleuristes et de la plupart des enseignes spécialisées, le chiffre d'affaires annuel de la filière horticole baisse de 15 %. Les producteurs de fleurs coupées sont plus fortement pénalisés (destructions importantes). L'essentiel du muguet n'est pas récolté.

En novembre, le second confinement s'accompagne d'un surcroît très ponctuel d'activité. La fermeture des restaurants pénalise toutefois le commerce des échalions et de la mâche, présente à profusion et qui, faute de conservation, est largement détruite.

Les Pays de la Loire : 4^{ème} région française pour la superficie en AB

Près de 215 000 hectares sont cultivés en mode biologique en 2020, soit 10 % de la SAU régionale, par plus de 3 600 exploitations (12 % des exploitations agricoles régionales, 8 % des exploitations bio françaises) en Pays de la Loire. La région occupe ainsi la 1^{ère} place en volailles de chair, la 2^{ème} en vaches laitières et allaitantes, poules pondeuses et truies reproductrices, et concentre un cinquième des livraisons nationales de lait bio.

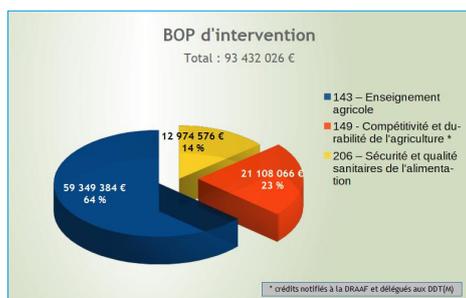
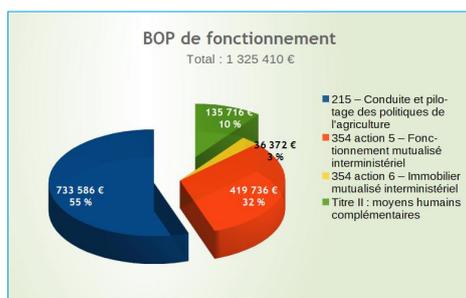
Les cotations bio hebdomadaires nationales réalisées par le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) sont coordonnées à Nantes. En 2020, 40 références bio sont venues s'ajouter au suivi hebdomadaire réalisé en GMS. A l'échelle régionale, une enquête expédition fruits et légumes bio bassin Centre-Ouest, en test depuis juin, s'ajoute à l'enquête de gros des produits bio du MIN de Nantes.

ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

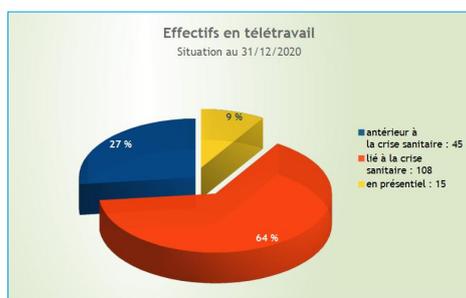
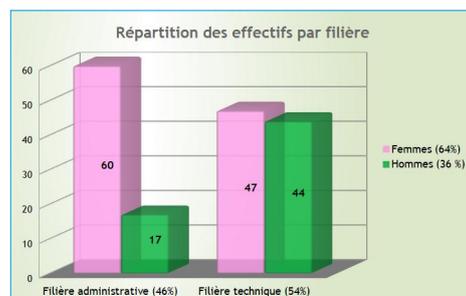
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2020

Crédits gérés par la DRAAF



Effectifs de la DRAAF



Bilan budgétaire

Le budget DRAAF réalisé en 2020 est de 94,757 M€ (dépenses d'interventions et de fonctionnement).

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) travaille pour le compte de 15 unités opérationnelles en région Pays de la Loire. Toutes unités opérationnelles (UO) confondues, le CPCM assure l'exécution des dépenses et des recettes sur 22 programmes. En 2020, 30 184 demandes de paiement, dont 17 954 au CPCM et 12 230 au service facturier (SFACT), ont été traitées pour un budget global en crédits de paiement de 162 889 397 €. Le délai de paiement moyen est de 12,4 jours pour le SFACT et de 14,2 jours pour le CPCM.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2020, la DRAAF comptait 168 agents administratifs et techniques (172 en 2019 et 180 en 2018) dont 107 femmes (63%) et 61 hommes (37%).

La moyenne d'âge des agents est de 52 an, soit 51 ans pour les femmes et 54 ans pour les hommes.

La DRAAF a enregistré (hors mouvements internes) 15 arrivées et 19 départs, soit un taux de rotation de 10 % (8% en 2019).

La gestion des crédits des personnels contractuels pour l'ensemble des services de la région (DRAAF, DD(CS)PP

et DDT(M), au titre des BOP 215 et 206, s'est élevée en 2020 à 28,62 équivalents temps plein (ETPt), pour un montant de 735 000 €.

Formation des personnels

32 actions de formation ont été mises en oeuvre par la délégation régionale en 2020, pour un total de plus de 400 journées-stagiaires dispensées, soit un ratio de 2,1 jours par agent de la DRAAF.

Des fonctions support très sollicitées en 2020

Le Secrétariat général de la DRAAF a dû répondre à de fortes sollicitations pour faire face à la crise sanitaire :

- en équipements (58 PC portables supplémentaires) et accès numériques, donnant la possibilité de télétravailler à 98,4 % des agents,
- en équipements de protection individuelle et en mise en oeuvre des mesures sanitaires,
- en organisation et suivi du télétravail.

La création des secrétariats généraux communs auprès des préfets de départements a nécessité leur accompagnement sur les fonctions RH et gestion comptable, au travers de formations et de la transmission de procédures, ce dans un contexte de renouvellement important des agents concernés dans ces nouveaux services et de réseaux métiers à reconstituer.

L'évolution des modalités de formation des personnels

Le développement massif du télétravail en 2020 à la DRAAF a amené à revisiter ses modalités de formation continue, vers plus de distanciel et de mutualisation. C'est le sens d'une expérimentation interne récente : *le Starter*.

Elle propose aux agents et aux managers un temps d'échange hebdomadaire de deux heures, permettant de partager et d'acquérir des compétences sur des thématiques ciblées. Exemples : "trucs et astuces bureautiques", "utiliser la plateforme Démarches-simplifiées", ou "choisir le bon outil de visioconférence". Pour consolider la capitalisation et le partage de ressources, les supports utilisés sont automatiquement mis à disposition des collaborateurs de la DRAAF sur une plateforme dédiée.

Fondée sur la co-construction et l'interaction, l'animation a vocation à renforcer les liens entre les acteurs de la communauté de travail.

**Directeur régional
Armand SANSÉAU**

Directrice adjointe : Stéphanie FRUGERE
Directeur adjoint : Benoit JACQUEMIN
Secrétariat : Sandrine HUTTE - Horacio ACAKPO-ADDRA
Tél : 02 72 74 70 10

Accueil site de Nantes (bât. Tripode)

Isabelle MARCHAIS

Tél. : 02 72 74 70 10

Accueil site d'Angers *

Isabelle BLOT

Tél. : 02 41 72 32 32

Secrétariat général - SG

Tél : 02 72 74 70 34

Didier GUEUDIN

Adjoint : Michel MASDEU

Centre de prestations comptables mutualisé
Jérôme CASTEL

Pôle Ressources humaines : Séverine PRAMIL

Pôle Budget et logistique : Isabelle NOUREAU

Pôle Systèmes d'information : Patrick PRADIGNAC

**Délégation régionale
à la formation continue**

Bérengère KIRION

Tél : 02 72 74 70 14

**Inspecteur
Santé et sécurité au travail**

Hubert RENAULT

Tél : 02 72 74 71 98

**Assistante sociale
des Pays de la Loire**

Muriel BALONA

Tél : 02 72 74 70 41

Chargés de mission

Egalité et diversité professionnelles
Communication
Défense - Sécurité

François CHAVENON-VERLHAC

Tél : 02 72 74 72 14

Référent emploi : **Franck LOHEAC**

Tél. 02 72 74 70 16

Conseiller de prévention : **Xavier HIRARDOT**

Tél. 02 72 74 70 19

**Service régional de l'économie agricole
et des filières - SREAF**

Délégation régionale FranceAgriMer

Tél : 02 72 74 71 50 (Nantes)

Tél : 02 41 24 32 32 (Angers) *

Patricia BOSSARD

Mission PAC (FEADER et 1^{er} pilier)
Patrice MILLON

Pôle filières agricoles et agro-alimentaires
Patrice MILLON

Pôle gestion des dispositifs européens
et contrôles *
Claire LAUGA

Pôle politiques agricoles transversales
Caroline RENOULT

**Service régional de l'alimentation
SRAL**

Tél : 02 72 74 21 20 (Nantes)

Tél : 02 41 72 32 32 (Angers) *

Jean-Noël de CASANOVE

Adjoint : Bertrand CHIRON

Mission appui budgétaire
et ressources humaines
Bertrand CHIRON

Responsable qualité
Sophie LE CAM

Pôle coordination,
santé publique vétérinaire,
plans d'urgence
Fabienne BURET

Pôle alimentation
Gaëlle BOUCHON

Département
santé et protection des végétaux
Bertrand CHIRON

Pôle santé des végétaux *
Sylvain OCTAU

Pôle sécurité sanitaire
de la production des végétaux
Pierre HERVOUET

**Service régional de
l'environnement,
de la forêt et du bois - SREFOB**

Tél : 02 72 74 70 20

Céline BOUEY

Pôle forêt, bois, biomasse
Pascal NORMANT

Pôle politiques agro-environnementales
Céline BOUEY

Mission Ecophyto : Hervé JOCAILLE

**Service régional de l'information
statistique et économique - SRISE**

Tél : 02 72 74 72 40

Claire JACQUET-PATRY

Pôle enquêtes : Laurence COCHET

Pôle synthèses et valorisation
des données
Hélène GUILLARD

Pôle SIG et analyse territoriale
Virginie PERIN

Pôle Conjoncture - RNM
Anne PIHA

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)
• Centre d'Angers-Tours *
Thierry RENOU
• Centre de Nantes : Anne PIHA

**Service régional de la formation
et du développement - SRFD**

Tél : 02 72 74 72 10

Philippe NÉNON

Pôle scolarité
Françoise MAROT

Pôle relations contractuelles
avec l'enseignement privé
Ellena CHAUVAT

Pôle gestion des moyens
de l'enseignement public
Christophe MALGLAIVE

Pôle appui et animation
des établissements
Martial LOIRET

Site de Nantes : 5 rue Françoise Giroud - CS 67516
44275 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 70 00 Fax : 02 72 74 70 01

* Site d'Angers : 10 rue Le Nôtre - CS 74414
49044 Angers cedex1
Téléphone : 02 41 72 32 32

courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

LA "FERME PAYS DE LA LOIRE" : UNE AGRICULTURE TRÈS DIVERSIFIÉE

4^{ème} rang des
régions agricoles
françaises

1^{ère} région
production de
viande bovine

3^{ème} région
productrice de
lait de vache

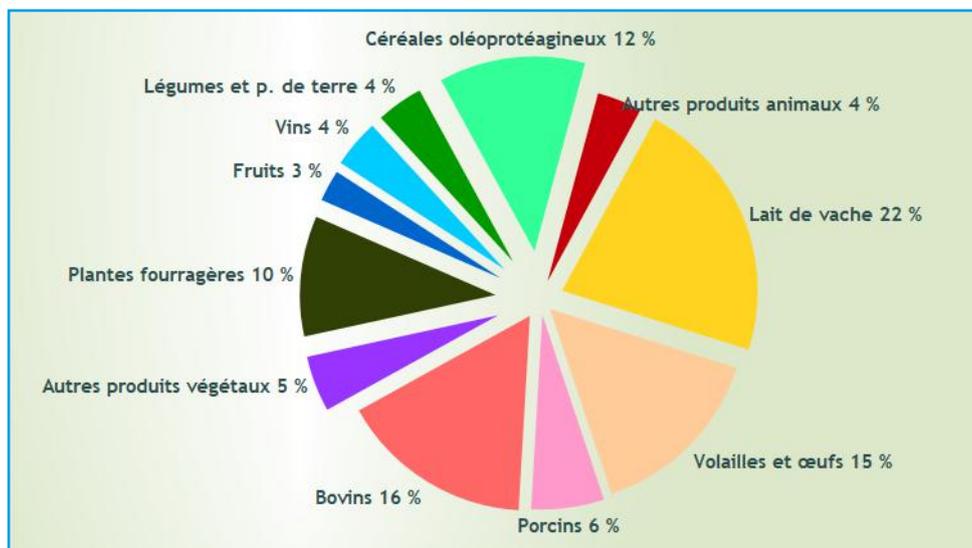
1^{ère} région
en surfaces
maraîchères

2^{ème} région
productrice de
viande de volailles
et d'oeufs

1^{ère} région
productrice de
viande de lapin

2 215 447 ha
de surface
agricole utile
68 % du territoire
régional

32 700 ha
de vignes



38% de la SAU
régionale
en céréales et
oléo-protéagineux

29 440
exploitations
agricoles
12% en bio

4^{ème} région
pour l'installation
aidée de jeunes
agriculteurs

5^{ème} région
pour l'emploi
agricole
56 100 actifs

159 productions
sous signe officiel
de qualité et de
l'origine

Biens et services
produits
agricoles :
7,2 Mds €
agro-alimentaires :
13,4 Mds €

12%
de la surface
régionale couverte
de forêts

1 076
établissements
agro-alimentaires
47 940 salariés